Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260212-3_2026_2_12_2-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 12 février 2026

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

Le 12 février 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni au Centre culturel Mosaïque sur convocation en date du 6 février 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : AIGNEL Gilles, BADOUAL Louisette, BLAIS Mylène, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie-Hélène, GUEGUEN Pierrick, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LE BELLEC Magali, LESSARD Anne, MOY Jean-Yves, NOFFE Laura, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Kevin, SAGORY Sylviane, SCHMITTAG Emmanuelle, SOULABAILLE Thomas, ULMER Michel.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (5) : BIZEUL Mathieu ayant donné pouvoir à C0NAN Cyril, JEZEQUEL Karole ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine, LEFEUVRE Daniel ayant donné pouvoir à ULMER Michel, PRESSE Corentin ayant donné pouvoir à JAFFROT Eric, TESSIER Céline ayant donné pouvoir à ERMEL Isabelle.

N° délibération

3-2026 2 12

Etait excusé (0)

Etait absent (0)

Monsieur Cyril Conan est désigné secrétaire de séance.

Objet :
Location garage St-Gouéno

OBJET : Location garage St-Gouéno

Mr et Mme MIXA, locataires au 1 place Augustin Evin à St Gouéno, dans un logement social, souhaiteraient devenir locataire du garage se trouvant devant le presbytère.
Considérant l'avis favorable émis par le bureau du 5 février 2026, pour un loyer mensuel de 25 € par mois,
Considérant que l'assurance sera prise en charge par le futur locataire,

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette location et pouvoir au Maire pour signer les actes relatifs à cette location.

| Nombre de conseillers | |
|---|---|
| En exercice | 35 |
| Présents | 30 |
| Pouvoirs | 5 |
| Pour | 35 |
| Contre | |
| Abstention | |

Pour extrait conforme

Le Mené, le 16 février 2026

Gérard DABOUDET,
**Maire**

Cyril CONAN
**Secrétaire de séance**

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale ( 3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr**

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :
- de son dépôt en Sous-Préfecture le 19/2/26
- et de sa publication le 16/2/26

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)